

COVID-19

LA FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES LANCE UN FONDS D'URGENCE COVID-19 EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES ET PRÉCAIRES.

Face à la pandémie, de nombreux établissements d'accueil des personnes âgées ou en grande précarité se trouvent en grande difficulté faute de moyens suffisants. Pour les aider à assurer les conditions de vie et la santé des résidents et de leur personnel, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) a décidé de créer un Fonds d'urgence qui sera doté d'au moins un million d'euros par la Fondation, ses partenaires et des dons.

L'aide apportée par la Fondation des Petits Frères des Pauvres a pour objectif de financer les dépenses exceptionnelles supportées par les structures notamment pendant la période de confinement ou l'après immédiat, qui ne sont pas prises en charge par les pouvoirs publics. Ces dépenses ont notamment pour objectif de garantir les conditions de vie et la santé des résidents, ainsi que la sécurité des personnes qui interviennent auprès des résidents.

Le **Fonds d'urgence Covid 19** de la **Fondation des Petits Frères des Pauvres** apportera son soutien aux établissements d'accueil pour personnes en situation de précarité prioritairement âgées (résidences sociales, pensions de famille, CHU, CHRS,...), aux établissements d'accueil et services pour personnes âgées (Ehpad, petites unités de vie, Marpa, résidences-autonomie, services d'aide à domicile...) et aux structures innovantes d'hébergement ou de logement pour les personnes en précarité et âgées...

« Tous les bénévoles et les salariés des équipes d'action et des établissements des Petits Frères des Pauvres se mobilisent, malgré les conditions très difficiles, pour assurer au mieux la continuité des accompagnements auprès des aînés les plus démunis et isolés. Dans le prolongement de leur action auprès des établissements, je suis fier que notre Fondation puisse soutenir les établissements d'hébergement pour les personnes en grande précarité ou pour les personnes âgées dépendantes. » **Gaël Brenaut, Président de la Fondation des Petits Frères des Pauvres**

L'aide sera accordée sous la forme d'une subvention allant jusqu'à 25 000 € par établissement. Les demandes de soutien peuvent être déposées sur [cette plateforme](#).

CONTACT PRESSE

Isabelle Sénécal
Responsable du pôle Plaidoyer-Relations Presse
M : 07 71 91 59 29
service.presse@petitsfreresdespauvres.fr

Créée en 1977, par l'association Petits Frères des Pauvres, [la Fondation des Petits Frères des Pauvres](#), reconnue d'utilité publique et abritante, est la première fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées démunies et/ou isolées en France. Elle a vocation à faciliter et améliorer durablement leurs conditions de vie notamment en matière de logement. À cet égard, elle gère plus de 630 logements -individuels ou collectifs- et elle soutient l'association Les Petits Frères des Pauvres ou d'autres initiatives œuvrant dans le même but. Elle finance également des actions innovantes et des études.